



**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU COLLÈGE DE ZONE DE WALLONIE PICARDE
22 OCTOBRE 2018 À 07H30 À L'HÔTEL DE VILLE DE TOURNAI**

Point 1. Compte-rendu de la dernière séance – Approbation.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver le compte-rendu de la dernière séance.

Point 2. Budget 2019 - Etat d'avancement et arbitrages pour en assurer l'équilibre 2019.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver les arbitrages présentés en séance et proposés par le Comité de Direction pour équilibrer le budget 2019 et de fixer la date de l'approbation du budget 2019.

Point 3. Prestations impayées - Exécution des contraintes.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de rendre exécutoires les contraintes liées aux prestations impayées et de déléguer au comptable spécial la signature pour le compte du collège de zone des contraintes et leur émission, ainsi que le fait de requérir à tout Huissier de Justice porteur des contraintes.

Point 4. Paiement des factures.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver le paiement des factures.

Point 5. Ratification des bons de commande.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de ratifier les bons de commande.

Point 6. Prise en charge des frais de pièces pour la réparation d'un véhicule.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver la prise en charge des frais de pièces pour la réparation d'un véhicule.

Point 7. Acquisition d'ambulances destinées à la Zone de Secours Wallonie Picarde - Non attribution du marché.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de ne pas attribuer le marché ayant pour objet "Acquisition d'ambulances destinées à la Zone de Secours Wallonie Picarde".

Point 8. Acquisition d'un véhicule - poste de commandement destiné à la Zone de Secours Wallonie Picarde - Non attribution du marché.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de ne pas attribuer le marché ayant pour objet "Acquisition d'un véhicule - poste de commandement destiné à la Zone de Secours Wallonie Picarde".

Point 9. Pièces et réparations pour les véhicules de marque Renault - Attribution du marché.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver l'attribution du marché "Pièces et réparations pour les véhicules de marque Renault" à l'entreprise ayant remis l'offre la plus avantageuse.

Point 10. Analyse et conseil pour la gestion des risques et des assurances - Attribution du marché.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'attribuer le marché ayant pour objet "Analyse et conseil pour la gestion des risques et des assurances" à la firme ayant remis l'offre la plus économiquement avantageuse.

Point 11. Approbation de l'attribution - Achat de mannequins pour la formation AMU.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de prendre acte de l'attribution du marché « Achat de mannequins pour la formation AMU » au soumissionnaire ayant remis l'offre la plus basse.

Point 12. Approbation de l'attribution - Achat de deux civières pour ambulance.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de prendre acte de l'attribution du marché « achat de deux civières pour ambulance » au soumissionnaire ayant remis l'offre la plus basse.

Point 13. Recrutement de sapeurs-pompiers volontaires - début de stage.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de fixer les dates effectives de début de stage de recrutement des sapeurs-pompiers volontaires.

Point 14. Engagement d'un membre du personnel administratif en contrat à durée indéterminée.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'engager un membre du personnel administratif en contrat à durée indéterminée à l'issue de la période de contrat à durée déterminée.

Point 15. Engagement d'un membre du personnel administratif en intérim – Prolongation.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver la prolongation de l'engagement en contrat d'intérim d'un membre du personnel administratif.

Point 16. Reconnaissance comme expérience professionnelle des services accomplis dans d'autres services publics ou dans le secteur privé ou en tant qu'indépendant.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de reconnaître comme expérience professionnelle particulièrement utile pour la fonction les services accomplis dans le secteur privé d'un membre du personnel administratif et de les admettre pour le calcul de son ancienneté pécuniaire.

Point 17. Mise en disponibilité suite à l'épuisement des heures de maladie d'un membre du personnel opérationnel professionnel.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'acter la mise en disponibilité d'un membre du personnel opérationnel professionnel suite à l'épuisement de son solde d'heures de maladie.

Point 18. Mise en disponibilité suite à l'épuisement des heures de maladie d'un membre du personnel opérationnel professionnel.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'acter la mise en disponibilité d'un membre du personnel opérationnel professionnel suite à l'épuisement de son solde d'heures de maladie.

Point 19. Report de jours de congés.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de refuser un report de jours de congés de l'année 2018.

Point 20. Suspension de nomination d'un membre du personnel volontaire.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver la suspension de nomination d'un membre du personnel volontaire.

Point 21. Allocation pour diplôme - Régularisation.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver la régularisation de l'octroi des allocations pour diplôme à certains membres du personnel.

Point 22. Allocation pour diplôme - Brevet B02.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'octroyer une allocation pour diplôme aux membres du personnel qui ont obtenu le brevet B02 et qui entrent dans les conditions pour bénéficier d'une allocation.

Point 23. Allocation pour diplôme - Brevet AMU.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'octroyer une allocation pour diplôme aux membres du personnel qui ont obtenu le brevet AMU et qui entrent dans les conditions pour bénéficier d'une allocation.

Point 24. Allocation pour diplôme - Certificat de plongeur.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'octroyer une allocation pour diplôme à un membre du personnel détenteur du certificat de plongeur.

Point 25. Démission volontaire d'un membre du personnel volontaire.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver la démission volontaire d'un membre du personnel volontaire pour raisons personnelles et professionnelles.

Point 26. Démission d'office d'un membre du personnel opérationnel volontaire en raison d'une absence de longue durée.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver la démission d'office d'un membre du personnel volontaire en raison d'une absence de longue durée.

Point 27. Démission d'office d'un membre du personnel opérationnel volontaire en raison d'une absence de longue durée.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver la démission d'office d'un membre du personnel volontaire en raison d'une absence de longue durée.

Point 28. Démission d'office d'un membre du personnel opérationnel volontaire en raison d'une absence de longue durée.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver la démission d'office d'un membre du personnel volontaire en raison d'une absence de longue durée.

Point 29. Demande en vue d'obtenir une indemnisation pour une affection ne figurant pas sur la liste belge des maladies professionnelles donnant lieu à réparation

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver la décision remise par l'agence Fedris.

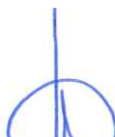
Point 30. Consolidation d'accidents du travail pour les incapacités de moins de 30 jours

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver la consolidation des accidents du travail sans incapacité permanente et de notifier cette décision aux membres du personnel concernés par envoi recommandé.

Pour le Collège de Zone,



Céline VANDENBULCKE
Secrétaire de Zone



Olivier LOWAGIE
Commandant de Zone



Paul-Olivier DELANNOIS
Président de Zone

